

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 311

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À la première phrase de l'alinéa 84, supprimer le mot :

« laïque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'introduction de la morale laïque dans l'enseignement donné aux enfants à l'école a pour but, comme on a pu le lire dans une interview de Vincent Peillon, d'« arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel », on ne peut qu'être opposé à ce qui constitue une vision erronée de la liberté et la nouvelle rédaction de l'alinéa 81 issue de l'examen par la commission des affaires culturelles renforce cette idée en donnant l'impression que l'on réduit la morale à la laïcité.